



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 13 décembre 2021**
(no 11)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

| | | |
|----------|--------------------|-----------------|
| Monsieur | Serge BROQUARD | <i>Maire</i> |
| Monsieur | Bernard MITTEY | <i>Adjoint</i> |
| Madame | Emmanuelle SPINEDI | <i>Adjointe</i> |

Bureau du Conseil

| | | |
|----------|----------------------|-----------------------|
| Monsieur | Jacques-André ROMAND | <i>Président</i> |
| Monsieur | Benjamin CHABBEY | <i>Vice-président</i> |
| Madame | Caroline RADICE | <i>Secrétaire</i> |

Conseillers municipaux

| | |
|----------|---------------------------|
| Madame | Marine AYMON |
| Monsieur | Christophe BONGARD |
| Monsieur | Edgar CARDOSO INACIO |
| Monsieur | Jean-Paul GAILLARD |
| Monsieur | Thomas LÄSER |
| Monsieur | Paulo RODRIGUES DA GUERRA |
| Monsieur | Emmanuel ROSSI |
| Monsieur | Joseph-Marie THORENS |

Excusé-e-s :

Monsieur Jean-François BEAUSOLEIL *Conseiller municipal*

Public :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2021
2. Ouverture d'un crédit de 150'000 F pour l'étude des aménagements publics prévus dans le cadre du développement du centre villageois (délibération)
3. Communication du bureau du Conseil municipal
4. Communication du maire
5. Rapport des commissions
6. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de M. Beausoleil. Il est précisé par **Mme Radice** que, selon les nouvelles directives fédérales, le port du masque est obligatoire pendant toute la séance, sauf pour la personne qui prend la parole.

1. Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2021

M. Rossi souhaite corriger le passage suivant :

P.5 – §1 : « ...M. Rossi, président de la commission des Manifestations, déclare que lui aussi ne sera **probablement** pas disponible ».

M. le Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec ces modifications.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Ouverture d'un crédit de 150'000 F pour l'étude des aménagements publics prévus dans le cadre du développement du centre villageois (délibération)

M. le Président rappelle que lors de la séance du 22 novembre il a été décidé de maintenir la séance du jour pour pouvoir voter la délibération en question et les motifs en ont été expliqués.

M. Rossi demande confirmation que la place villageoise dont il est question dans le texte est bien celle située devant la salle communale. **M. le Maire** lui répond qu'en effet c'est le lieu défini par le Plan localisé de quartier pour cet aménagement communal. **M. Rossi** s'enquiert ensuite si les habitants autour de ce lieu ont été consultés concernant les nuisances éventuelles. **M. le Maire** répond négativement, car les nuisances ne devraient pas être différentes de celles actuelles lors des manifestations communales du type des fêtes des Promotions ou du 1^{er} Août. **M. Rossi** le remercie pour ces explications.

M. le Président passe donc à la lecture puis au vote de la délibération. Avec 3 oui, 6 non et 0 abstention, la délibération est refusée.

M. le Maire est très surpris par cette décision et demande aux personnes qui ont voté négativement de lui donner les motifs de ce refus. Il ajoute que les actuels conseillers municipaux ont été élus en connaissance du projet de développement villageois et que celui-ci est mis en péril par ce scrutin. En effet, l'Exécutif n'est pas en mesure de mener la suite de la procédure sans les aides professionnelles qui étaient demandées dans cette délibération.

M. Gaillard dit qu'il a voté oui, car aucun de ses collègues ne l'a contacté pour lui conseiller de voter contre.

M. Bongard dit ignorer qu'il y avait une place du village à construire, que cela n'a, pour lui, pas été clairement expliqué avant l'atelier participatif public du 25 novembre 2021 et n'a pas été débattu au sein du Conseil municipal. Il est favorable à un crédit pour des canalisations et l'aide à la construction, mais ne comprend pas pourquoi il faut payer un bureau pour créer une place du village, qui convient pour l'instant très bien.

Mme Aymon s'étonne qu'un débat se fasse après un vote et pas avant. Elle ne comprend pas pourquoi les personnes expriment leurs doutes après la décision et ne l'ont pas fait auparavant.

M. Mittey rappelle que tout le monde était au courant du contenu du PLQ dans lequel la place du village était mentionnée, car il y a eu enquête publique, il y a eu affichage public. Il insiste sur le fait qu'il est impératif que l'Exécutif soit aidé par un Assistant Maître d'Ouvrage (AMO), ne serait-ce que pour dégager des capitaux auprès des fonds intercommunaux. Il ne comprend pas la réaction des conseillers qui savaient pertinemment ce qui allait se passer.

M. Rodrigues da Guerra s'arrête sur le fait que, pour lui, la question du nombre de places de parking n'est pas réglée définitivement par les coopératives. **Mme Spinedi** rétorque que les coopératives ont entendu la position de la commission d'aménagement sur ce sujet et que cela a été protocolé dans un compte-rendu de séance. Quant à la place du village, **M. Rodrigues da Guerra** s'inquiète des idées qui ont émergé lors de l'atelier participatif et pense qu'il manque une idée claire de ce qui se fera.

M. le Maire exprime encore sa surprise face aux propos qu'il entend, car le projet est travaillé depuis six ans déjà, qu'il est le résultat d'un choix politique fait par les législatures précédentes, dont tous avaient connaissance. Il s'interroge sur la volonté du Conseil de le poursuivre ou pas.

M. Chabbey précise que les coopératives sont en train d'étudier la faisabilité des places de parking avec les architectes et qu'elles les réaliseront selon le vœu de la commune si cela est possible, mais que cela prend un peu de temps. D'autre part, il estime étrange comme procédé que des conversations aient eu lieu par téléphone entre certains conseillers et il mentionne qu'il n'a été contacté par aucun. Il fait remarquer aussi que l'aménagement d'une place du village est inclus dans le PLQ depuis le début, tout comme les

immeubles ou les deux rues à créer qui deviendront des rues communales. Pour le financement, il faut activer nombre de fonds intercommunaux, ce qui représente un travail colossal et il est donc indispensable d'engager un AMO pour soutenir l'Exécutif. Il signale que c'est un développement urbain qui amènera beaucoup de nouveaux habitants dans la commune et qui mérite qu'on lui donne des moyens. Lui non plus ne comprend pas la décision de ses collègues.

M. Cardoso Inacio motive son refus surtout en raison de la place du village. Pour lui, il reste trop d'incertitudes sur le projet et estime que cette partie n'est pas une priorité. Il ne voit en revanche aucun problème pour le financement d'un AMO.

M. le Maire apporte les précisions suivantes. L'aménagement de la place du village ne peut pas être séparé de tout le reste, car c'est l'ensemble du périmètre du PLQ qui va être aménagé. L'actuel lieu ne restera de toute façon pas identique, car il y aura des travaux de canalisations, de terrassement, d'agrandissement pour les nouvelles rues. Tout est lié, également pour le financement par les fonds intercommunaux sans lesquels la commune ne peut pas avancer. Par ailleurs, il fait remarquer que c'est la commission qui avait fait la demande de faire participer la population à la réflexion pour les aménagements du centre du village.

Mme Aymon intervient pour exprimer à nouveau son regret car, comme M. le Maire, elle pense qu'en s'opposant à la place du village, les conseillers s'opposent à l'ensemble du projet. Elle considère qu'ils auraient dû auparavant redemander un débat au Conseil municipal, remettre les questions en suspens sur la table, afin que la démarche soit plus démocratique et collective et non pas individuelle. **M. Gaillard** la rejoint sur cet avis. Il note de plus, qu'en novembre, le Conseil avait justement décidé de maintenir la présente séance afin de pouvoir débloquer le montant de la délibération.

M. Thorens justifie son rejet de la délibération par le fait qu'il n'a pas une idée assez claire de cette place du village. Pour lui, c'est trop flou, il manque une ligne directrice. Il est favorable à un crédit pour les canalisations et précise qu'il est favorable au développement villageois. **M. Läser** approuve et confirme qu'il a la même position que lui.

M. Chabbey revient sur la logique du développement villageois qui impose qu'on doive se décider maintenant. La séance participative de novembre était une première prise de contact, une espèce de brainstorming. Il est normal que tout soit un peu flou. Il faut penser de façon globale et ne pas attendre que les coopératives commencent à construire pour réfléchir à ce qu'il adviendra de la place du village et de son environnement. Il est logique, économiquement et écologiquement, de faire les deux travaux en même temps.

M. Läser soulève que les architectes ont bien mentionné lors de la présentation à la population que les choses évolueront au fur et à mesure des constructions en raison d'imprévus et que rien ne peut être vraiment fixé à l'heure actuelle. Il pense qu'il manque peut-être des informations sur ce point en particulier.

Pour **M. Rodrigues da Guerra**, il n'était pas clair que le crédit à voter était, en plus des canalisations, pour l'étude de la place du village et des places de parking et il s'est donc opposé à la délibération. Il a le sentiment que la commune avance dans ce projet sans avoir de réponses claires des coopératives.

M. le Président résume la situation et constate qu'il y a trois sujets dans cette délibération qui méritent d'être explicités plus amplement. Il propose donc que, pour faire avancer la situation, l'Exécutif revienne à la prochaine séance du Conseil avec des compléments d'explications sur le point des parkings, de l'AMO et du bureau de paysagistes. Et, afin d'éviter de reproduire ce qui s'est passé aujourd'hui, l'Exécutif présentera des projets de délibérations distincts.

M. le Président estime qu'il n'est plus nécessaire de continuer la discussion ce soir, il la remet à janvier et clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Démission d'une conseillère municipale

M. le Président passe la parole à **Mme Aymon** qui explique qu'elle a envoyé, au Président du Conseil municipal et au Maire, sa lettre de démission de son poste de Conseillère municipale. Le motif principal est le manque de temps pour bien remplir sa mission et souhaite que la personne qui la remplacera pourra s'investir davantage pour servir au mieux la commune. Elle restera en fonction jusqu'à la prestation de serment de son ou sa remplaçant/e.

Mme Radice explique, qu'en l'absence de viennent-en-suite sur la liste des élections, il revient au mandataire de la liste des signatures, c'est-à-dire M. Chabbey, de présenter une personne. Celle-ci devra être approuvée par six personnes des signataires plus quatre autres et sera élue tacitement. Le délai est fixé au 10 janvier 2022.

De la part de la commune, **M. le Président** offre un bouquet de fleurs à Mme Aymon comme remerciement pour son engagement jusque-là.

b. Lettre d'une habitante

M. le Président fait la lecture de la lettre qu'une habitante a envoyée à la commune concernant les nouvelles dispositions de l'Exécutif et de la commission sociale pour les invitations aux sorties et aux repas des aînés. Comme le sujet a déjà été discuté en novembre, il est décidé, à nouveau, d'expédier une lettre accusant réception et spécifiant que les autorités ont pris bonne note des remarques exprimées.

c. Dates des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2022

M. le Président donne les dates qui ont été retenues pour les séances ordinaires du Conseil municipal pendant le 1^{er} semestre 2022.

- Lundi 24 janvier, à 20h00 séance de Conseil municipal
- Lundi 21 février, à 20h00 séance de Conseil municipal
- Lundi 21 mars, à 20h00 séance de Conseil municipal
- Lundi 25 avril, à 20h00 présentation des comptes 2021
- **Mardi 10 mai, à 19h00** approbation des comptes 2021+ repas
- Lundi 20 juin, à 20h00 séance de Conseil municipal

De plus, la séance de la commission des finances pour les comptes 2021 est fixée au lundi 11 avril, à 18h00.

4. Communication du maire

Néant

5. Rapport des commissions

a. Routes

M. Bongard remercie toutes les personnes qui ont participé à la décoration des sapins pour Noël dans le village.

6. Propositions individuelles et questions

La fête de l'Escalade qui a eu lieu le vendredi 10 décembre suscite différentes remarques et commentaires. Des remerciements sont faits aux personnes ayant organisé, préparé et assuré la présence pendant la manifestation. Certains regrets sont exprimés sur le matériel, le rangement et l'accès à la salle communale, mais en règle générale, les retours sont positifs, les enfants ayant été heureux de pouvoir fêter cet événement traditionnel. L'Exécutif tient à faire remarquer que tout a été décidé au dernier moment et que les mesures sanitaires ont contraint à certaines restrictions. Il rappelle également que, traditionnellement, cette manifestation a toujours été du ressort de l'école uniquement et que la commune ne la soutenait que financièrement et en mettant les locaux à disposition. La commune de Gy, qui d'ordinaire est partenaire de Presinge, a renoncé à participer à cette fête en raison de l'évolution de la pandémie. D'ailleurs, il est relevé que plusieurs familles n'étaient pas présentes à cause d'enfants touchés par le virus. L'idée d'en faire un événement communal est enregistrée en fonction de l'évolution des circonstances pour une prochaine édition.

Suite à l'annulation du repas de Noël pour les aînés, **M. Läser** demande si l'Exécutif a déjà envisagé de les inviter à un autre moment de l'année sans attendre décembre 2022. **Mme Spinedi** lui répond par l'affirmative, mais dès que la situation le permettra.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler